

**II<sup>e</sup> CONFERENCE INTERNATIONALE  
DU RESEAU « FORMATION AGRICOLE ET RURALE » (FAR)  
« Rôle des acteurs dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de  
formation rurale pour le développement »  
TUNIS – 19 au 23 mai 2008**

**« QUEL ROLE POUR LES DIFFERENTS ACTEURS DANS L'ORIENTATION ET LE  
FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE ? »**

*Restitution des ateliers et débat*

Président de séance, M Martin WEISS, réseau FAR.

- « *Les organisations professionnelles en milieu rural* ». Secrétaire de séance : M Abdou GUEYE, Plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre
- « *L'Etat, les collectivités territoriales, les fonds de formation* ». Secrétaire de séance : M Jamal BOUJENDAR, Chef de Division de l'Adéquation Formation-Emploi, - Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- « *Les organisations de formation* ». Secrétaire de séance : M Marcellin HYLE, directeur, Collège d'Enseignement Technique Agricole de Adja Ouéré, Bénin
- « *Les usagers et bénéficiaires* ». Secrétaire de séance : M Ibrahima HATHIE, économiste, Ecole Nationale d'Economie Appliquée, Sénégal

**Martin Weiss.**

Quatre ateliers ont abordé les questionnements concernant le rôle des acteurs en prenant pour entrée quatre types d'acteurs : les organisations professionnelles, l'institutionnel (Etat, collectivités décentralisées, fonds de formation...), les organismes de formation, les usagers et bénéficiaires. Les ateliers se sont déroulés en deux temps, d'une part la présentation et l'analyse de cas et d'autre part la discussion pour dégager des recommandations.

La restitution est organisée autour de trois questions posées aux rapporteurs des ateliers.

**Première question : Que peuvent apporter les différents types d'acteurs ?**

**Abdou Gueye.**

Comme suite à la présentation des cas, et en fonction des organisations professionnelles représentées dans l'atelier, différents types d'interventions ont été identifiées.

- des organisations professionnelles qui analysent leurs besoins de formation, font appel à des financements pour réaliser les formations par leurs propres structures ou par d'autres prestataires ; à ce niveau, on ne note pas de relation ni de distinction entre les formations initiales, les formations continues et professionnelles ;
- des organisations professionnelles, comme les artisans du Bénin, qui travaillent à la mise en relation entre les différents acteurs pour une professionnalisation des formations ;
- une ONG travaillant dans le champ du développement local ;
- des organisations professionnelles qui développent une synergie en complémentarité avec les dispositifs publics de formation.

On remarquera ainsi que les rôles de ces organisations professionnelles sont de nature différente selon les raisons qui président à leur création.

Cependant, un consensus s'est dégagé dans l'atelier concernant la nécessité de la participation de plusieurs acteurs des dispositifs de formation afin de mutualiser les expériences et ainsi enrichir les activités de formation mises en oeuvre. Cela permet aussi de valider et de légitimer les activités qui sont conduites. Si la formation est co-construite elle peut être pérenne. Dans le cas contraire, il n'y aura pas pérennité.

Cette participation des organisations professionnelles permet aussi de participer à l'amélioration des qualifications des apprenants en prenant en compte l'évolution des métiers et elle permet aussi de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes notamment par l'organisation de stages professionnels.

### **Jamal Boujendar.**

De fait, notre atelier comportait aussi des types d'acteurs différents : directeurs de l'enseignement agricole, élu local, représentant de fonds de financement, directeurs d'établissements... Ceci a permis d'enrichir le débat mais a rendu la tâche difficile pour trouver un consensus. En effet, les perceptions du rôle des acteurs sont différentes selon les pays. Pour certains, le rôle de l'Etat est omniprésent, pour d'autres ce sont les professionnels qui doivent jouer un rôle clef.

Toutefois, un consensus s'est développé dans l'atelier autour du rôle important de l'Etat, ou de ses collectivités territoriales, pour tracer les lignes des grandes politiques. L'Etat a un rôle d'orientation, de définition de politiques publiques, de système de veille, de régulation entre les différents intervenants. Il doit également concevoir et mettre en place une stratégie de formation agricole et rurale dans le cadre d'une politique plus globale de développement agricole et rural. Autre grand rôle de l'Etat : assurer un environnement favorable pour permettre l'implication des différents acteurs. En effet, le développement est l'affaire de tous, il concerne l'ensemble des activités du milieu rural, la manière dont elles s'organisent et la formation à elle seule ne peut pas jouer un rôle clef dans le développement.

Les collectivités locales, les OPA, les représentants de la société civile ont aussi un très grand rôle à jouer dans la définition des dispositifs de formation professionnelle. Ils doivent participer à la détermination des besoins de formation et des niches d'insertion professionnelle et sociale. Ils contribuent à l'organisation et au financement de la formation, y compris par des prestations en nature (mise à disposition de locaux, de formateurs...).

Autres acteurs enfin, les fonds de formation qui jouent un rôle clef dans le financement des systèmes de formation professionnelle. Il est possible d'utiliser des taxes sur la masse salariale pour financer la formation continue et l'apprentissage (exemple de la Côte d'Ivoire), mais aussi de trouver d'autres sources de financement en mobilisant la coopération internationale.

### **Marcellin Hyle.**

A partir des exposés qui ont été effectués dans l'atelier, les acteurs qui nous apparaissent les plus concernés dans la création et le fonctionnement des dispositifs de formation agricole et rurale sont l'Etat et les organismes de formation. Mais, là encore, comme dans les autres ateliers, il a été affirmé qu'il était important de dépasser une conception étroite des « établissements de formation », sous entendu les écoles d'Etat. Il faut intégrer dans les institutions de formation et d'enseignement professionnel les ONG, les prestataires de services, les associations...

Les établissements de formation ont un rôle majeur d'interface entre les bénéficiaires de la formation (élèves, apprentis, stagiaires, adultes en formation continue...) et les autres acteurs du milieu rural (collectivités territoriales, organisations professionnelles...). En conséquence, il faut aussi souligner l'exigence de la formation des personnels de ces établissements pour qu'ils soient capables de négocier avec l'Etat comme avec tous les autres partenaires.

### **Ibrahima Hathié.**

Les réponses à la question posée ont été, en partie, influencées par la composition de l'atelier avec des communications faites par des acteurs représentant les bénéficiaires évoluant, en général, dans un contexte de formation continue.

Suite aux débats, les participants ont estimé que les usagers et bénéficiaires peuvent avoir un apport décisif dans l'identification des besoins de formation et le suivi évaluation des actions de formation. La participation de ce type d'acteurs permet ainsi de mieux cibler les besoins de formation et d'assurer un suivi évaluation à moindre coût. Dans certains cas, ces fonctions sont d'ailleurs assumées de façon presque exclusive par les bénéficiaires (AOPP au Mali). D'autres fois, l'on note le concours des

usagers et bénéficiaires dans la mise en oeuvre de la formation, notamment dans le cadre de l'organisation et de la réalisation de l'activité. Le recrutement de prestataires entre aussi dans leurs prérogatives et est souvent assumé, seul ou en collaboration avec la structure d'appui.

Dans le cadre de la formation initiale, certains ont insisté sur la nécessité de mettre en exergue le rôle des agriculteurs comme formateur. En effet, l'accueil des stagiaires, leur accompagnement afin de veiller à la concordance entre leur projet professionnel et leur projet familial, et la participation à l'évaluation sont autant d'apports qui militent pour une meilleure considération du rôle de formateur joué par les agriculteurs.

Même si l'implication des professionnels dans l'organisation et la mise en oeuvre de la formation initiale est jugée essentielle, des voix ont appelé à la prudence afin d'éviter des errements, avec notamment la transformation de cette intervention en activité de consultance.

#### **Martin Weiss.**

**Seconde question : En quoi la diversité des acteurs est-elle souhaitable et comment profiter de cette diversité ? M.Gauron dans l'exposé précédent a en effet déclaré « la formation professionnelle en milieu rural est une démarche collective ».**

#### **Abdou Gueye.**

La formation poursuit plusieurs objectifs d'où l'importance des partenariats avec les différents types d'acteurs, afin que toutes les ressources et les expériences soient mises à contribution.

Plusieurs acteurs sont parfois en concurrence et les ressources ne sont pas toujours nombreuses. Il apparaît important de revenir sur le rôle respectif des différents acteurs et de faire jouer la subsidiarité au mieux pour éviter que les acteurs soient sur plusieurs niveaux d'intervention, pas nécessairement dans leurs domaines de compétences.

Cela permet d'impliquer les différents acteurs dans les dispositifs de formation, mais aussi de partager les coûts en mobilisant les acteurs dans la mise en oeuvre des formations. Enfin, l'implication des différents acteurs permet de mobiliser l'ensemble des ressources humaines disponibles dans le sous secteur agricole et rural.

#### **Jamal Boujendar.**

Avec la participation d'acteurs différents, il s'agit de mettre en oeuvre un processus dans lequel tout le monde est gagnant.

Les formations « stratégiques » dans le développement doivent émaner de l'Etat. L'Etat doit aussi intervenir pour soutenir certaines filières de production afin d'assurer la mise à niveau des agriculteurs. Il appartient donc à l'Etat d'exercer l'ensemble de ses prérogatives.

Toutefois, d'autres acteurs doivent être présents dans la mise en oeuvre de dispositifs de formation. Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle dans la prise en compte des besoins réels de formation et contribuer, directement ou non, à la formation. Les organisations professionnelles peuvent intervenir dans l'identification des profils de formation en adéquation aux besoins, aux compétences des professionnels qui sont d'ailleurs aussi les principaux employeurs. Ils peuvent aussi contribuer financièrement à la formation.

#### **Marcellin Hyle.**

La diversité des acteurs concernés par la formation professionnelle agricole et rurale devrait être un avantage pour les différents dispositifs à mettre en oeuvre ou à faire fonctionner, dans la mesure où cette diversité d'acteurs permet une diversité d'expertise.

Une conditionnalité toutefois pour que cela fonctionne : c'est l'existence d'un cadre d'échange entre les acteurs pour que ces échanges se réalisent, puissent être bénéfiques. Ce qui exige des synergies d'action entre acteurs pour peser davantage dans les réflexions et la prise de décision.

### **Ibrahima Hathié.**

Aujourd'hui, avec les mutations constatées dans la vision du développement qui est passée d'une approche dirigiste de l'Etat à une approche client, une vision partagée multi acteurs s'impose dans l'orientation et le fonctionnement des dispositifs de formation professionnelle et technique. Dans ce contexte, comment concilier la demande sociale de formation des producteurs et les impératifs de l'Etat ?

De l'avis de plusieurs participants, il est important que les producteurs puissent inscrire leur projet dans le cadre des impératifs de la politique nationale pour une convergence entre l'intérêt de leur profession et l'intérêt public. Cela requiert une co-construction impliquant les acteurs clé de la formation. Mais la réussite d'une co-construction suppose une volonté politique de l'Etat qui n'est pas toujours garantie (cas de certains pays où il y a peu de place pour une expression plurielle).

Le modèle des Centres des Métiers Ruraux (CMR) a été plusieurs fois cité en exemple. D'abord, c'est un dispositif qui atteint un nombre respectable de bénéficiaires directs. Ensuite, avec ce modèle, la communauté villageoise définit la vision et, à travers l'assemblée des notables, détient un important rôle de régulateur<sup>1</sup>. Ce dispositif tente de concilier les impératifs de la politique nationale avec la demande locale avec un rôle d'interface des animateurs des CMR.

### **Martin Weiss**

**La troisième question est : Quelles sont les recommandations des ateliers pour améliorer l'intervention des différents types d'acteurs ?**

### **Abdou Gueye.**

Notre groupe composé de représentants des organisations professionnelles a fait les recommandations suivantes :

1. introduire et formaliser de nouveaux métiers en milieu rural (agent de développement local, tenancier, etc..) qui existent mais ne sont pas reconnus comme tels ;
2. aider les acteurs locaux (collectivités locales, organisations professionnelles) à mettre en place les dispositifs locaux en partant de leurs potentialités économiques et sociales ;
3. dès lors que la formation poursuit plusieurs objectifs (professionnalisation, évolution des métiers), un partenariat doit être systématisé avec les professionnels pour mettre en centre de la formation les producteurs ;
4. professionnaliser les interventions en clarifiant les concepts et assurant la distinction entre la fonction (et le métier) de vulgarisation et la fonction de formation (et le métier de formateur) ; il importe également de reconnaître et de développer une expertise spécifique en ingénierie de formation et de dispositifs de formation ;
5. encourager l'implication des organisations professionnelles dans l'encadrement des stages professionnels de élèves et apprentis ;
6. faire évoluer les organisations professionnelles, de simple représentant ou d'organisme de défense des intérêts de leurs membres, vers une véritable prise en charge de la formation et de l'information des membres ;
7. faire jouer à l'Etat son rôle d'arbitre pour prendre en charge l'ensemble des préoccupations ;
8. améliorer l'image de marque de l'agriculture et des métiers ruraux (que le métier d'agriculteur soit par exemple reconnu comme un vrai métier) et développer l'information sur les métiers ruraux pour une meilleure orientation des jeunes ;
9. créer un cadre institutionnel et juridique permettant aux acteurs de créer leurs propres centres de formation.

L'atelier considère que ces propositions sont porteuses d'efficience mais également d'optimisation des ressources mobilisables pour la formation professionnelle.

### **Jamal Boujendar.**

Dans notre atelier, les recommandations des acteurs, représentant l'Etat, les collectivités territoriales, les fonds de formation, étaient les suivantes :

1. développer le transfert progressif entre les acteurs dans un cadre partenarial ;
2. mettre en place des mécanismes et des passerelles qui permettent des articulations entre les acteurs, les bénéficiaires et les différents partenaires ;
3. former les acteurs pour assurer leur adhésion au processus de formation (élus, agents de développement, formateurs, jeunes...) ;
4. concevoir et mettre en place des mécanismes de diversification des formations en fonction des possibilités d'insertion ;
5. pour le réseau FAR : utiliser le réseau FAR pour mettre en place des réseaux nationaux associant tous les acteurs et clarifier la différence entre formation et vulgarisation.

### **Marcellin Hyle.**

Pour notre part, nous avons fait les préconisations suivantes :

1. on se focalise trop sur les formations agricoles et les activités agricoles, il nous faut aussi tenir compte des métiers ruraux ;
2. la nécessité de la prise en compte la formation des jeunes et pas seulement la formation des producteurs, agriculteurs, artisans ou commerçants en milieu rural ;
3. raisonner davantage la formation selon une approche « projet », et impliquer davantage les bénéficiaires et former les responsables d'organisations professionnelles ;
4. savoir anticiper sur les événements et développer les capacités d'adaptation ;
5. enfin, il convient de savoir comment nous pouvons dégager des thématiques et les travailler entre deux conférences du réseau FAR.

### **Ibrahima Hathié.**

Trois recommandations principales sont ressorties des débats des bénéficiaires de formation :

- la création d'un cadre de concertation. L'amélioration de l'intervention des différents types d'acteurs nécessite la création d'un cadre de concertation entre les différents acteurs afin d'harmoniser la démarche et sur la base du principe de subsidiarité, responsabiliser chaque type d'acteurs; il faut veiller dans ce processus à accorder un rôle primordial aux usagers et bénéficiaires dans la concertation.
- La clarification du rôle des acteurs pour une meilleure allocation des ressources. Les chevauchements, les duplications et les conflits de compétence sont souvent des sources d'inefficacité et de gaspillage de ressources. C'est pourquoi, il est impératif de bien clarifier le rôle de chaque acteur surtout dans le contexte actuel de décentralisation dans la plupart des pays de la sous région. A titre d'illustration, dans le contexte des CMR, il a été évoqué l'existence de certaines incohérences liées à des conflits de compétence entre l'Etat central et le conseil régional.
- La participation des usagers et bénéficiaires, en amont et en aval. Pour une efficacité des dispositifs de formation professionnelle et technique, la participation effective des usagers et bénéficiaires est indispensable. Il ne s'agit point d'une participation dont l'objet est d'offrir une caution mais plutôt d'un engagement décisif aussi bien dans la phase d'identification, de mise en oeuvre et de suivi évaluation.